

Le PRÉSIDENT: Nous n'aurons pas cette inquiétude.

M. FAIRWEATHER: Ces braves gens seront en sécurité.

M. HARLEY: Je n'ai pas eu le temps de voir toute la liste des témoins, en ce qui concerne les titres et qualités de chacun. Je voulais parler des médicaments en particulier. A-t-on déjà songé à demander quelqu'un qui soit spécialiste en chimie organique sans être lié à une entreprise de produits pharmaceutiques?

Le PRÉSIDENT: Oui, à la fin du document, j'ai ajouté un alinéa—il est probable que je me sois devancé moi-même—où je dis que si le comité veut convoquer quelqu'un qui soit impartial, qui n'est lié à aucun fabricant, à aucun institut de recherches à but lucratif, le comité, dis-je, devrait faire venir cette personne et si des membres du comité veulent aussi convoquer des témoins, ils n'ont qu'à en soumettre les noms.

M. HARLEY: Je songeais à un spécialiste en chimie organique et à un biologiste.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous en nommer un?

M. HARLEY: Pas tout de suite. Le seul spécialiste en chimie organique auquel je puisse songer est M. Rogers, professeur à l'Université de Toronto.

Le PRÉSIDENT: Je vais prier le ministère de préparer une liste de spécialistes dans ce domaine et je la soumettrai à l'étude du comité ou du sous-comité.

M. BALDWIN: Je veux féliciter le président ainsi que les membres du sous-comité qui se donne la peine de préparer ce rapport complet qui, à mon sens, sera de nature à nous faciliter la tâche. Il annonce aussi la tenue d'une excellente série de séances.

Je tiens à ajouter que c'est une affaire dont il a été quelque peu question déjà dans les délibérations de la Chambre des communes. Je veux parler de la question du contrôle. Je pense aussi qu'il en sera particulièrement question lorsque nous aborderons la deuxième partie de notre enquête, c'est-à-dire les produits antiparasitaires, les insecticides, etc. A en juger par ce que vous avez dit, nous ferons une enquête des plus minutieuse au sujet de la situation présente, en ne perdant pas de vue que nous aurons des recommandations à faire.

Et voilà qui soulève la question de savoir jusqu'où nous pourrions aller, dans une juridiction fédérale divisée comme l'est le Parlement du Canada, dans la voie de propositions acceptables. Je propose que nous convoquions,—si c'est le bon plaisir du Comité—quelqu'un du ministère de la Justice. Je pense que c'est ce que nous devrions faire quand nous en serons à la dernière partie des délibérations. Il faudrait que ce soit quelqu'un qui puisse nous dire sur quoi se fonde présentement la Loi sur les aliments et drogues et sur quoi devront être fondées, pour être conformes à la loi, les recommandations que nous ferons à l'avenir. Nous ne saurions non plus perdre de vue le fait que les gouvernements provinciaux ont aussi leur part de juridiction. Ainsi, nous aurons une certaine indication des mesures qu'ont prises les gouvernements provinciaux dans le sens que nous voulons donner à notre enquête.

Le PRÉSIDENT: Si tel est le désir du Comité, nous allons procéder à une vérification et préparer le programme en conséquence.

M. MITCHELL: J'aimerais recommander au Comité d'accepter l'invitation à aller visiter ces deux usines de produits pharmaceutiques à Montréal. Cela n'a rien de nouveau pour quelques-uns des membres du Comité, mais pour ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de les voir, ce sera tout à fait nouveau. Nous devrions y trouver des réponses satisfaisantes aux questions qui pourraient être posées au sujet du contrôle des préparations pharmaceutiques et d'autres produits chimiques en les voyant dans leur forme commerciale.